

Département de l'Aveyron



MAIRIE
DE COMPEYRE
12520

☎ : 05.65.59.87.92.

Mail : secretariat.mairie@compeyre.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

(Art. L2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia PITOT, Maire.

NOMBRE DES MEMBRES		
PRÉSENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
10	12	10

Présents : Mmes PITOT Patricia, SAUSSOL Evelyne, CORN-NOGUEIRA Leticia, LOMBARD Véronique, ANTONANZAS Justa MM. BLANCHOT Jean, MONTROZIER Alain, FORTES Léon, LOUIS Laurent, ALMERAS Loïc

Absents excusés : DHERBECOURT Anne (arrivée tardive), ALLINGRI Antoine (arrivée tardive)

Secrétaire de Séance : CORN-NOGUEIRA Leticia

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Leticia CORN-NOGUEIRA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 23 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL
- Décision modificative N°2
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION AVEC LE CDG 12 EN VUE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA RETRAITE ET L'INVALIDITE DE LA CNRACL

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

En effet :

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Madame le maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Il propose d'adhérer cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit :

0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile.

Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Le rapport du maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 : de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de **TOULOUSE** dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux régularisations comptables ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		7 200.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		7 200.00 €
D 204182-28 : ECLAIRAGE PUBLIC PAILHAS		38 434.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		38 434.00 €
D 21538 : Autres réseaux	12 907.50 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 907.50 €	
R 1321-28 : ECLAIRAGE PUBLIC PAILHAS		5 550.00 €
R 13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement		10 519.12 €
R 13251-28 : ECLAIRAGE PUBLIC PAILHAS		5 457.38 €
R 13258-28 : ECLAIRAGE PUBLIC PAILHAS		11 200.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		32 726.50 €

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024 COMMUNE DE COMPEYRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative N°2 du budget de la commune pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré à COMPEYRE, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES

- **Sivom Enfance et Jeunesse de la Vallée du Tarn** : Présentation par Léticia CORN-NOGUEIRA, élue au SIVOM, de l'avancée du projet de rénovation de la crèche intercommunale située à Aguessac. Il est rappelé que ces travaux de mise en conformité sont demandés par la PMI dans le cadre de la conservation de l'agrément.
 - Présentation des travaux : fermeture du patio intérieur, réorganisation des dortoirs et changement du système de chauffage.
 - Présentation du Plan de financement Prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Détaillé : A noté, le reste à charge pour le Sivom devrait être couvert par un prêt venant en remplacement d'un emprunt arrivant à terme. Il ne devrait donc pas y avoir de surcoût pour les communes membres.

Projet			
Quoi	Entreprise	HT	TTC
architecte	TABOURY	34 000	40 800
geometre	Foucadier	2 520	3 024
bureau contrôle	Véritas	3 685	4 422
Accompagnement MO	Aveyron Ingenierie	15 772	15 772
étude structure	Pent'axe	7 650	9 180
Bureau CSPA	Veritas	1 700	2 130
	Etudes	65 327	75 328
Travaux chiffrage APD	travaux de base	267 000	320 400
	chauffage	65 700	78 840
Imprévus	Imprévus	20 000	20 000
	travaux	352 700	419 240
TOTAL		418 027	494 568

INVESTISSEMENT INITIAL	Montant HT	Montant TTC		
Montant total des travaux	418 027	494 568		
Montant éligible (hors AI et imprévus)	380 000			
<i>Dont rénovation énergétique</i>	<i>185 900.00 €</i>			
SUBVENTIONS	Part (%)	Montant éligible	Montant plafond	Montant attendu
Etat - DETR	20.00%	400 000.00 €	-	80 000.00 €
Région - Rénovation énergétique des ERP	20.00%	185 900.00 €	40 000.00 €	37 180.00 €
CAF - Etudes				28 500.00 €
CAF - PIAJE	29.70%	380 000.00 €	149 600.00 €	105 600.00 €
Département - Petite enfance	15.00%	380 000.00 €	120 000.00 €	57 000.00 €
TOTAL des subventions	73.75%		309 600.00 €	308 280.00 €
Autofinancement	26.25%			109 747.00 €

-
- **SIVOM Tarn et Lumensonnesque** : Présentation par Laurent LOUIS, vice-président du SIVOM TL.
 - Pour répondre aux obligations légales, le SIVOM TL a mis en place la facturation différenciée pour l'eau et l'assainissement car les deux ne sont pas assujettis au même taux de TVA. Ces contraintes ont demandé des adaptations dans les logiciels de facturation et entraîné des retards dans l'émission des factures. Aujourd'hui, la situation est régularisée tant auprès des clients que des prestataires de service.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024 COMMUNE DE COMPEYRE

- De nouvelles normes sont à venir, notamment dans la gestion cadastrale des périmètres de sécurités autour dans sources et points de prélèvement. Pour ce qui nous concerne, les périmètres de sécurités sont clôturés, équipés d'alarmes anti-intrusion et d'alarme de contrôle (pollution et volume, etc...)
 - La redevance de la Police de l'Eau devrait aussi évoluer prochainement : un système de bonus/malus encadrant la qualité de l'eau, du réseau, de la résolution des fuites, etc... serait à l'étude.
 - Vézoulliac s'équipe d'une station d'épuration.
 - Investissement à venir : installation de panneaux photovoltaïques sur le SIVOM TL pour couvrir les frais de pompage de la nappe phréatique lorsque la source de Saint Pierre ne suffit plus à couvrir les besoins.
 - Le réseau d'acheminement en eau du SIVOM TL est globalement en bon état, progression constante de la réduction de fuite.
- **Réunion des associations** : Laurent LOUIS est en charge d'organiser cette réunion. Transmission des adresses mails des Présidents des associations par le secretariat au plus tôt.
- **Info frelons** : L'équipe frelon composée de Jean Blanchot et de Léon Fortes font état de 7 nids détruits cette année. Différentes races de frelons asiatiques ont été repérés en France et en Espagne.
- **Noël** : Les retours du spectacle de Noël organisé par la bibliothèque sont très positifs.
- Comme chaque année l'arrivée du Père Noël est prévue le 24 décembre en fin d'après-midi à la halle, distribution de friandises et vin chaud.
- **Mise en tourisme de Compeyre** : Alain MONTROZIER et Véronique LOMBARD nous font un retour de la réunion du 25 novembre 2024 sur site qui a eu lieu avec Mmes E. GAZEL, I. REGOURD et MM A. VAULTIER et C. FORIR, une phase de travaux est en cours. La mise en tourisme devrait se faire avant l'été 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Présidente de séance,
Patricia PITOT

La Secrétaire de séance,
Léticia CORN-NOGUEIRA

